

DIJON : François REBSAMEN et Stéphane LE FOLL : « L'isolation thermique des logements doit devenir une priorité nationale »

Maires et Présidents d'intercommunalité, nous agissons au quotidien pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.



« Le sujet du logement occupe une place essentielle dans notre action municipale et notre volonté de transformer notre modèle énergétique tout en préservant notre modèle de justice sociale. Première dépense des ménages, le logement peut également être une source de déperdition énergétique catastrophique lorsqu'il est mal isolé. Ainsi, pour contribuer

à la diminution des émissions de carbone et baisser la précarité énergétique, l'isolation thermique des logements doit devenir une priorité nationale. Grâce à des économies immédiates et mesurables sur les factures d'énergie, ces choix de politiques publiques redistribuent du pouvoir d'achat aux habitants des logements rénovés. C'est l'engagement que nous avons déjà pris au Mans et à Dijon en accompagnant les dispositifs de l'État déjà existants.

Mais pour être efficace, le Gouvernement doit apporter plus de stabilité et faire davantage confiance aux collectivités locales :

1- Dépasser le contrat de Cahors qui lie l'État et les collectivités en limitant les dépenses de fonctionnement à + 1,2 % d'une année sur l'autre, en demandant de sortir les mesures prises par les collectivités en faveur de la transition écologique et de la rénovation énergétique. Laisser la liberté aux collectivités d'agir, dans le domaine de l'urgence climatique : nous n'avons ni le luxe ni le temps de les contraindre.

2- Mettre en place un projet sur 5 ans qui ciblerait spécifiquement l'isolation des bâtiments publics afin de répondre concrètement à l'urgence du réchauffement climatique. Son financement pourra faire appel aux prêts de la Caisse des dépôts sur le haut de bilan des organismes de logement social et des garanties d'emprunts et/ou subventions accordées par les Collectivités Territoriales.

Chaque euro dépensé dans la rénovation énergétique, ce sont des emplois préservés, du pouvoir d'achat gagné et des émissions de carbone réduites. Ce cercle vertueux de l'investissement est une nécessité. À titre d'exemple, au Mans comme à Dijon, la rénovation énergétique permet au locataire ou propriétaire d'économiser un loyer par an, et avec le réseau de chaleur urbain que nous développons, c'est une économie supplémentaire d'environ 1000 euros par an.

L'objectif des Accords de Paris est à la portée de la France, si le Gouvernement apporte des solutions concrètes pour y parvenir. Nos propositions sont efficaces et réalisables, à l'État de les mettre en œuvre rapidement ».

STÉPHANE LE FOLL FRANÇOIS REBSAMEN

**Ancien ministre et Maire du Mans Ancien ministre et Maire de
Dijon**

Président de Le Mans Métropole Président de Dijon Métropole